

DÉCISION DU MAIRE n° 2025-009
19/12/2025
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT

OBJET : Dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet « Communes en transition » de la Communauté urbaine Caen la mer - Édition 2026 pour le projet de végétalisation et de dés-imperméabilisation de la cour de l'école élémentaire

Nous, Nathalie DONATIN, Maire de la Commune de Verson,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22 relatif aux délégations de pouvoirs consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°12-05-20 en date du 25 mai 2020, modifiée par les délibérations n°08-03-21, n°08-02-22, n°45-09-23 et n°25-04-25, portant délégation de signature à Madame la Maire pour les actions de gestion courante et les demandes de subventions ;

VU l'appel à projet lancé par la Communauté urbaine Caen la mer intitulé « Communes en transition » pour l'année 2026, sous la thématique "Ville fraîche, ville verte" ;

CONSIDÉRANT que la commune de Verson envisage un projet intitulé « projet de végétalisation et de dés-imperméabilisation de la cour de l'école élémentaire » visant à lutter contre les îlots de chaleur urbains et à améliorer le confort thermique ;

CONSIDÉRANT que ce projet combine impérativement trois actions techniques : la dés-imperméabilisation des sols, la végétalisation lourde par plantation d'arbres à haute tige et essences mellifères, et la gestion intégrée des eaux de pluie ;

CONSIDÉRANT le volet pédagogique majeur du projet, incluant la co-conception avec les élèves, les enseignants, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et l'Association des Parents d'Élèves (APE) ;

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 15 000 € TTC, avec une demande de subvention sollicitée auprès de Caen la mer à hauteur de 10 000 € ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la commune à utiliser la plateforme « Plus fraîche ma ville » (ADEME) et à solliciter l'avis technique de la Direction de la Transition Écologique de Caen la mer ;

DÉCIDONS

ARTICLE 1 : De valider le dépôt de la candidature de la commune de Verson à l'appel à projet « Communes en transition » 2026 de Caen la mer pour la création d'un îlot de fraîcheur dans la cour de l'école élémentaire.

ARTICLE 2 : De solliciter une subvention d'un montant de 10 000 € auprès de la Communauté urbaine.

ARTICLE 3 : D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer le dossier de candidature, l'attestation sur l'honneur et tout document nécessaire à l'instruction de cette demande.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire, transmise au contrôle de légalité et portée à la connaissance du Conseil Municipal.



La Maire,

Nathalie DONATIN